

NOTE DE SERVICE

O B J E T : Départ du Détachement précurseur,

I - HORAIRES.

Mercredi 31 Mai.

16H00 - Réunion du détachement précurseur pour consignes de départ Place d'Armes C.O.S.

Jeudi 1er Juin.

- Confection des paquetages
- 10H00 : passés, du personnel et des bagages devant partir par avion au casernement, tenue de départ - sacs bagages et bagages à main.
- 16H00 : rassemblement des sacs à paquetage devant partir par voie maritime aux ordres du Lieutenant MERLE

Vendredi 2 Juin.

- Matinée : opérations administratives complètes.
- 15H30 : Rassemblement du 1° Détachement devant le 2° Cie
- 16H00 : Escala, enregistrement des bagages.

Samedi 3 Juin.

- Réveil 2H45
- Rassemblement 3H30
- Appel à l'Escala 4H00
- Embarquement et décollage 5H00 - N:ED ATLAS 2501

II - COMPOSITION DU DETACHEMENT AFFICHÉ DANS CHAQUE COMPAGNIE. SUIVI
NOTE DU 30 MAI.

.../...

III) - COMPOSITION DE PAQUETAGE.

31) - Sac Rerpassé partant par avion.

- ✓ 2 tenues de combat
- ✓ 1 paire de rangiers
- ✓ 1 combinaison
- ✓ 1 pantalon de toile
- ✓ 2 chemises manches longues
- ✓ 1 chardail
- Bidon, quart, gamelle, cuiller, fourchette
- Brosse à chaussures, Brosse à laver, trousse à cou
- Ceinture rouge
- Caleçon ou slip
- ✓ Gilet de corps
- ✓ Serviette
- ✓ Mouchoir
- ✓ Chaussures
- ✓ Plaque patronique
- ✓ 2 cravates
- ✓ 2 bérêts d'été avec insigne.

32) - Sur l'homme.

Tenue de Permission
de 3 ans 6 mois

- Képi.
- Chemise mercerisée
- Pantalonn mercerisé
- Chaussures
- Chaussures noires
- Linge de Corps.

33) - Affaires personnelles.

- un sac de sports ou petite valise n'excédant pas 5

34) - Reste du paquetage et des affaires personnelles.

Tout sera regroupé dans le sac à paquetage qui sera expédié sur "la Breconne" par voie maritime.

IV) - PAPIERS ET DOCUMENTS.

Troupe : carte d'identité
permis de conduire civil et militaire
certificat médical de vaccination

Cadres : carte PAPA à remettre à l'escale au départ
papiers d'identité
permis de conduire civil et militaire
carnet de vaccination.

.../...

V) Il est rappelé que le transport d'animaux tels que
Daims, chiens, fennecs, chat, est strictement interdit.
Tout manquement à ce dernier paragraphe entraînera des
sanctions sévères.

Le Capitaine AMBLARD
Chef du Détachement Précurseur.


